

RAPPORT  
D'ACTIVITÉS

2016

# SOMMAIRE

## SAVOIE DÉCHETS

Territoire, compétences et adhérents	4
Les faits marquants en 2016	5
L'organisation institutionnelle	6
L'organisation fonctionnelle	8

## L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS - UVETD

Les moyens humains et moyens techniques	9
Les six étapes de la chaîne de traitement	10
L'incinération en chiffres	12
L'incinération et l'environnement	13

## LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

Tonnages collectés	16
Détail et répartition de la production des matériaux triés	17

## BILAN FINANCIER

Dépenses et recettes de fonctionnement de l'UVETD	18
Dépenses et recettes de fonctionnement du centre de tri de Gilly-sur-Isère	19
Tarifification des prestations en 2016	19

## INFORMATION, COMMUNICATION ET ÉDUCATION

Les actions et les outils	20
---------------------------	----

## LA COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉCHETS (CSA3D)

Les actions 2016 et les perspectives 2017	21
Territoire de la CSA3D en 2016	22

*Directeur de la publication* : Lionel MITHIEUX, Président

*Conception/rédaction* : Savoie Déchets assisté de neWaru

*Création graphique, mise en page et relecture* : neWaru

*Impression* : Imprimerie Couleurs Montagne

*Crédits* : L. BEAUMONT-Atelier-111 - Chambéry métropole - neWaru - Caméléon/BERTHIER - Médéo

*Tirage* : 1000 ex. sur papier recyclé - Juin 2017

*Ce document est établi conformément aux articles L.5211-39, L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.*

## HOMMAGES

### Charles TATJE

Apprécié pour sa gentillesse et sa bienveillance, Charles TATJE avait débuté sa carrière en 1996 au District Urbain de la Cluse de Chambéry comme agent de salubrité avant d'intégrer, suite aux changements d'entités, Chambéry métropole puis Savoie Déchets en 2010.

Affecté au service maintenance-mécanique, son départ prématuré à l'âge de 46 ans a provoqué beaucoup d'émotions au sein des services de Savoie Déchets et de compassion envers son épouse Florence et son fils Romain.

### Jean-Pierre LOVISA

Élu local de terrain et homme de conviction, Jean Pierre LOVISA était, en tant que maire de Saint-Jean-de-Chevelu et Vice-président de la Communauté de Communes de Yenne, délégué de Savoie Déchets depuis sa création en 2010.

Sa disparition en février 2017 après un courageux combat contre la maladie, a suscité une grande tristesse de la part des élus et du personnel de Savoie Déchets qui l'avaient côtoyé toutes ces années.

## NOTRE TERRITOIRE S'AGRANDIT

Madame, Monsieur,

Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux **cinq nouvelles collectivités** qui ont rejoint Savoie Déchets en 2016 : la Communauté de Communes des Vallées d'Aigue-blanche, la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, la Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise, la Communauté de Communes des Versants d'Aime et enfin, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise. Ces collectivités étaient jusqu'alors membres du SMITOM de Tarentaise qui a été dissout en cours d'année. Le nombre de collectivités territoriales adhérant à Savoie Déchets passe ainsi de 12 à 17, pour un bassin de plus de 520 000 habitants (population DGF), soit la quasi-totalité de la population du département.

Les usines d'incinération de **Valezan et Tignes** ont été fermées et transformées en quai de transfert de déchets. Les déchets en provenance de Tarentaise sont désormais traités à Chambéry et valorisés pour produire de l'énergie thermique et électrique. Afin que ce traitement s'opère dans les meilleures conditions, la **capacité de traitement de l'UVETD** a été portée à 120 000 tonnes par an, contre 115 000 auparavant. Une évolution qui n'impacte en rien l'équipement, que ce soit en termes de process ou de dimensionnement.

Avec l'incinération de 112 951 tonnes de déchets à l'UVETD, Savoie Déchets confirme sa mission au profit de l'économie circulaire. En 2016, l'**énergie électrique** et l'**énergie thermique** produites ont permis de répondre respectivement aux besoins annuels de près de 3 560 et 9 640 foyers. S'agissant de la **collecte sélective**, le travail de prévention mis en place par les différentes collectivités continue à porter ses fruits et la prise de conscience de l'importance du tri par les citoyens va croissant. Ainsi, nous constatons cette année encore

une augmentation de +3,89 % des déchets traités dans les centres de tri de Valespace et de Gilly-sur-Isère par rapport à 2015.

L'**investissement environnemental** de Savoie Déchets est à nouveau reconnu. La maîtrise technique de notre site industriel - l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) - a permis de renouveler avec succès les certifications des **normes ISO 14 001 et ISO 50 001** relatives à l'amélioration des performances environnementales et énergétiques.

L'engagement pris par les élus de **ne pas augmenter les coûts de traitement** des déchets incinérés à l'UVETD jusqu'en 2020 est bien entendu respecté. Une stabilité rendue possible par la rigueur de gestion et la démarche de réduction des coûts de production entretenues par Savoie Déchets d'année en année. Gestionnaire du centre de tri de Gilly-sur-Isère depuis septembre 2014, Savoie Déchets a par ailleurs réussi, pour la deuxième année de pleine exploitation, à maintenir les comptes de l'installation à l'équilibre.

Des aménagements conséquents ont été engagés pour la **modernisation de la chaîne de traitement des déchets hospitaliers** sur le site de l'UVETD. Ils comprennent des travaux de mise aux normes sur les installations actuelles. L'activité a été suspendue pendant la durée des travaux ; la remise en service de l'installation est prévue courant mars 2017.

Ce rapport d'activités destiné à l'information des élus et des usagers du service public retrace en détail une année de résultats et d'actions. Acteur du territoire et de l'environnement, Savoie Déchets poursuit sa mission d'intérêt général, au service de ses membres et des populations concernées.

Bonne lecture.



Par **Lionel MITHIEUX**,  
Président

## TERRITOIRE, COMPÉTENCES ET ADHÉRENTS

Savoie Déchets est un Syndicat mixte de traitement des déchets qui a deux compétences obligatoires :

- le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- le tri et la valorisation des collectes sélectives.

Savoie Déchets peut également assurer des prestations de service et éventuellement répondre à des consultations liées à sa compétence afin de traiter des déchets pour le compte de tiers. Savoie Déchets gère par ailleurs les passifs antérieurs à sa création, liés à l'usine d'incinération de Gilly-sur-Isère et aux exportations de l'usine d'incinération de Chambéry métropole durant les travaux de modernisation. Le syndicat mixte a aussi repris le passif de l'usine de Valezan suite à l'adhésion des collectivités de Tarentaise.

Il est important de rappeler que pour des raisons de proximité, les compétences « Collecte des déchets ménagers et assimilés », « Collecte des produits recyclables » et « Gestion des déchetteries » ont été conservées par les collectivités adhérentes.

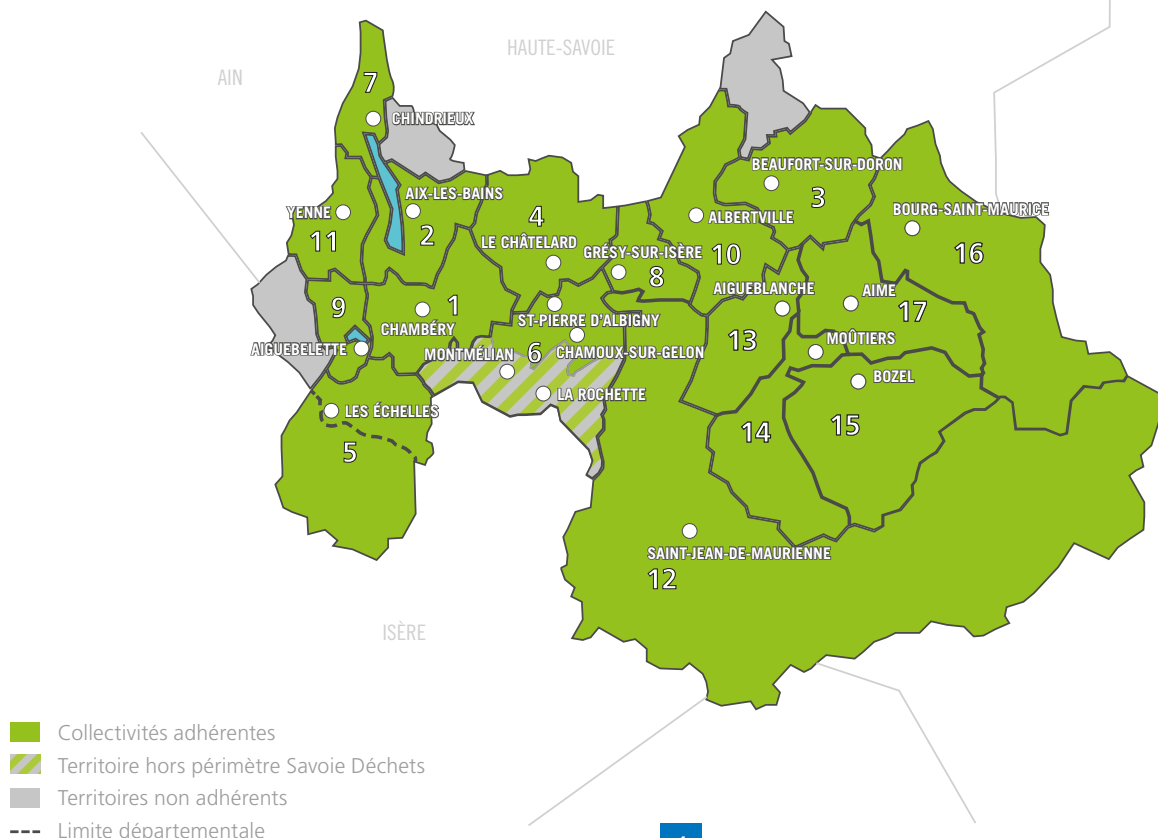
### Les collectivités membres bénéficient d'une filière de traitement complète et pérenne.

Être adhérent de Savoie Déchets leur permet de :

- participer aux orientations et décisions politiques collectives,
- respecter la réglementation en vigueur et les principes de proximité de traitement des déchets,
- maîtriser les coûts de traitement,
- gérer en direct, en toute indépendance et en toute transparence, un équipement industriel performant,
- participer à un tri de qualité.

### Les 17 membres adhérents de Savoie Déchets

1. Communauté d'Agglomération Chambéry métropole
2. Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget - Grand Lac
3. Communauté de Communes du Beaufortain
4. Communauté de Communes du Cœur des Bauges
5. Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
6. Communauté de Communes Cœur de Savoie (territoires de l'ex-CC Combe de Savoie et de l'ex-CC du Gelon et du Coisin)
7. Communauté de Communes de Chautagne
8. Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)
9. Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
10. Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL)
11. Communauté de Communes de Yenne
12. Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)
13. Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA)
14. Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (CCCT)
15. Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise (CCVVT)
16. Communauté de Communes de Haute Tarentaise (ex-MIHT)
17. Communauté de Communes des Versants d'Aime (CoVA)





## LES FAITS MARQUANTS EN 2016

**Nouveaux adhérents** : suite à la dissolution du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de Tarentaise, la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche, la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, la Communautés de Communes Val Vanoise Tarentaise, la Communauté de Communes Les Versants d'Aime et la Communautés de Communes de Haute Tarentaise ont rejoint Savoie Déchets.

**Fermetures des usines** d'incinération de Tignes et Valezan, requalifiées en quais de transfert de déchets.

**Autorisation d'augmenter la capacité annuelle** d'incinération de déchets de 115 000 à 120 000 tonnes par an, soit une augmentation de **+4,35 %** sans changer le process (arrêté préfectoral complémentaires en date du 10 mai 2016).

Augmentation de **+1,99 %** des apports de déchets incinérables traités à l'UVETD en 2016 par rapport à 2015, passant de **110 748 tonnes** à **112 951 tonnes**. Cette augmentation est attribuée aux approvisionnements en ordures ménagères des 5 nouveaux adhérents de la Tarentaise et du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) qui sous-traite à Savoie Déchets le traitement de ses déchets durant les travaux de modernisation de son usine.

Augmentation des tonnages de **collecte sélective** de **+3,89 %** par rapport à 2015 (à Isopérimètre, incluant les tonnages des collectivités de Tarentaise). Les tonnages passent de 20 221 tonnes à 21 007 tonnes annuelles. Deux études ont par ailleurs été lancées fin 2016 relatives à l'extension des consignes de tri plastique et à la gestion des déchets alimentaires.

Dans le cadre de la **Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D)** et répondant au principe de secours inter-usines, l'UVETD a traité 1 004 tonnes venues du SILA en Haute-Savoie et exporté 16 434 tonnes d'ordures ménagères résiduelles vers d'autres installations de traitement de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Le commencement des travaux de **modernisation de la chaîne de traitement des DASRI** (déchets hospitaliers) a entraîné l'arrêt total de l'activité en fin d'année. La remise en service de l'installation est prévue courant mars 2017.

**Renouvellement des certifications ISO 14 001** (qui permet d'obtenir le dégrèvement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes / Grenelle de l'Environnement) et **ISO 50 001** en novembre 2016.

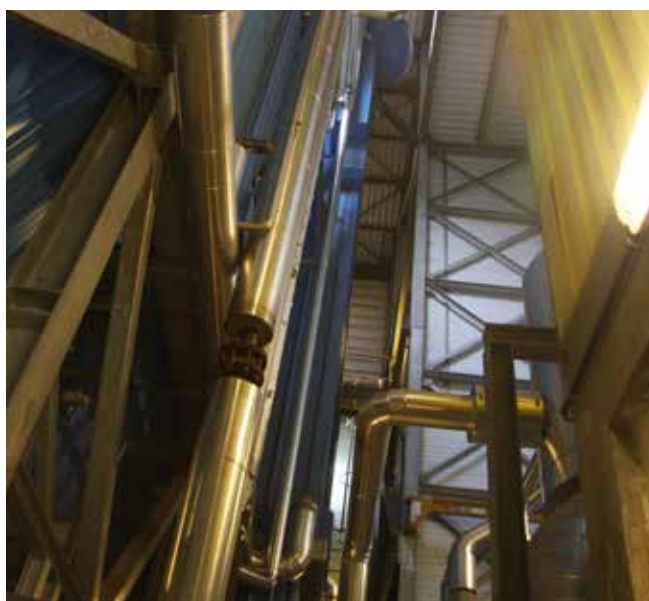


Nouvelle formule pour le **calcul de la performance énergétique** incluant un facteur de correction climatique. La formule tient compte de la moyenne glissante pondérée des températures climatiques locales des 20 dernières années.

**Maintien de l'appellation « UVE »** (Unité de Valorisation Énergétique) grâce à l'obtention d'un coefficient de valorisation énergétique de 64,40 %, ou 73,37 % avec la nouvelle formule de calcul de la performance énergétique (arrêté du 7 décembre 2016).

La **CCSPL, Commission Consultative des Services Publics Locaux**, s'est réunie deux fois : en juin 2016 pour donner son avis sur le rapport d'activités 2015 et en décembre 2016, sur le maintien des tarifs Savoie Déchets de 2016 pour 2017.

Constitution d'une **Commission de Suivi de Site (CSS)** en octobre 2016. Créée par le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la demande de Savoie Déchets, elle a pour objectif de suivre les actions menées en matière d'environnement, tout en veillant au suivi des installations de l'UVETD. Composée de représentants de l'État, des collectivités locales, de Savoie Déchets et de riverains et associations de protection de l'environnement, la CSS s'est réunie pour la première fois le 20 décembre 2016.



## L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Le Syndicat mixte est placé sous la responsabilité d'un Président et de six Vice-présidents.



**Lionel MITHIEUX**  
Président



**Franck LOMBARD**  
Vice-président  
en charge  
de la mutualisation  
et du tri



**François CHEMIN**  
Vice-président  
en charge de la  
communication  
et de la vulgarisation  
des techniques  
de traitement  
des déchets



**Jean-Marc DRIVET**  
Vice-président  
en charge des  
finances et des  
évolutions  
du périmètre  
de Savoie Déchets



**Daniel ROCHAIX**  
Vice-président  
en charge  
de l'évolution  
des compétences  
de Savoie Déchets



**Denis BLANQUET**  
Vice-président en  
charge de l'adminis-  
tration générale, des  
ressources humaines  
et des marchés  
publics



**Gaston PASCAL-  
MOUSSELDARD**  
Vice-président en  
charge du suivi  
du traitement des  
ordures ménagères  
et tri sur le territoire  
de l'ex-SMITOM de  
Tarentaise

Adhérents	Population DGF* 2016	Sièges
Chambéry métropole	132 209	7
Co.RAL	46 561	3
CC de la Haute Combe de Savoie	9 733	1
CC du Beaufortain	10 321	2
CC Cœur de Savoie**	12 480	2
SIRTOM de Maurienne	73 397	4
CA Grand Lac	64 600	4
CC Cœur de Chartreuse	18 983	2
CC du Cœur des Bauges	6 710	1
CC de Yenne	7 527	1
CC du Lac d'Aiguebelette	6 430	1
CC de Chautagne	6 135	1
CC de Haute Tarentaise	40 066	1
CC des Versants d'Aime	24 303	2
CC Cœur de Tarentaise	23 075	1
CC Val Vanoise Tarentaise	26 909	1
CC des Vallées d'Aigueblanche	11 199	1
<b>TOTAL</b>	<b>520 638</b>	<b>35</b>

**Le fonctionnement institutionnel** de Savoie Déchets est assuré par un Comité syndical composé de 35 délégués.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016, chaque groupement membre du Syndicat disposait d'un délégué par tranches de population DGF\* correspondant à 5% de la population totale du Syndicat. Toute tranche entamée donne droit à un délégué. Le calcul s'effectue donc comme suit : 1 délégué de 0% à 4,99%, 2 délégués de 5% à 9,99% et ainsi de suite. Au total, cela représentait 26 délégués.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, avec l'adhésion du SMITOM de Tarentaise emportant sa dissolution et l'adhésion de plein

droit de ses membres à Savoie Déchets en application de l'article L.5711-4 du CGCT, la répartition des délégués du Comité syndical a été renégociée. La clé de répartition est basée sur un accord entre tous les membres. Le Syndicat compte désormais 35 délégués (voir ci-dessous).

Pour chaque délégué titulaire, le groupement membre élit également un délégué suppléant appelé à siéger avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire. Au cours de l'année 2016, le Comité syndical s'est réuni 6 fois.

Fonction à Savoie Déchets	Autre titre	Suppléants
Lionel MITHIEUX Président de Savoie Déchets	Vice-président de Cm	Jean CALLE
Daniel ROCHAIX Vice-président	Vice-président de Cm	Jean-Pierre COENDOZ
Aloïs CHASSOT		Henri DUPASSIEUX
Delphine JULIEN		Jérôme ESQUEVIN
Franck MACHET		Agnès LECERCLE
Jean-Charles METRAS		Adeline VINCENT
Anne ROUTIN		Gérard GUGGIARI
Franck LOMBARD Vice-président	Vice-président de Co.Ral	Patrice BURDET
Frédéric BURNIER-FRAMBORET		François CANTAMESSA
Michel ROTA	Vice-président de Co.Ral	Bruno KARST
Christian RAUCAZ	Vice-président de CCHCS	Thierry RANGONE
Édouard MEUNIER	Vice-président de CC du Beaufortain	Jean-Pierre BLANC
Xavier DESMARETS		Jean-Paul BRAISAZ
Marc GIRARD	Vice-président de CC Cœur de Savoie**	Ève BUEVOZ
Catherine GASCOIN		Alexandre DALLA-MUTTA
Christian SIMON	Président du SIRTOMM	Jean-Louis BOUGON
François CHEMIN Vice-président	Vice-président du SIRTOMM	José VARESAO
Jean-Yves TOESCA	Vice-président du SIRTOMM	Joël CECILLE
Patrick LESEURRE	Vice-président du SIRTOMM	Christian JOET
Jean-Marc DRIVET Vice-président	Vice-président de CA Grand Lac	Eudes BOUVIER
Corinne CASANOVA	Vice-présidente de CA Grand Lac	Véronique DRAPEAU
Didier FRANÇOIS		Marie-Pierre FRANÇOIS
Marina FERRARI		Jean-Claude MEDIAN-GROS
Denis BLANQUET Vice-président	Vice-président de CC Cœur de Chartreuse	Alain LECLERCQ
Élisabeth SAUVAGEON		Christiane GONTIER
Pierre HEMAR	Président de CC du Cœur des Bauges	Pierre GÉRARD
Christian GARIOUD		Jean-Pierre LOVISA
Pascal ZUCCHERO		Georges RUBAUD
Marie-Claire BARBIER	Vice-présidente de CC de Chautagne	Rémi FURLAN
Gaston PASCAL-MOUSSELARD Vice-président	Président de CC de Haute Tarentaise	Jean-Claude FRAISSARD
Véronique GENSAC	Vice-présidente de CC Versants d'Aime	Pierre GONTHIER
Daniel RENAUD		Joël OUGIER-SIMONIN
Georges SAINT-GERMAIN	Vice-président de CC Cœur de Tarentaise	Klébert SILVESTRE
Jean-Baptiste MARTINOT	Vice-président de CCVVT	Thierry MONIN
Jean COSTE	Vice-président de CCVA	Jean-Yves MORIN
<b>35 délégués titulaires</b>		<b>35 délégués suppléants</b>

\*Dotation Globale de Fonctionnement (voir glossaire en page 23)

\*\*En représentation-substitution des communes de Cruet, Fréterive, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Pierre-d'Albigny, Betton-Bettonnet, Bourgneuf, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Champlarent, Châteauneuf, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Hauteville, Montendry, Villard-Léger.

## L'ORGANISATION FONCTIONNELLE

Le fonctionnement opérationnel de Savoie Déchets est assuré par :

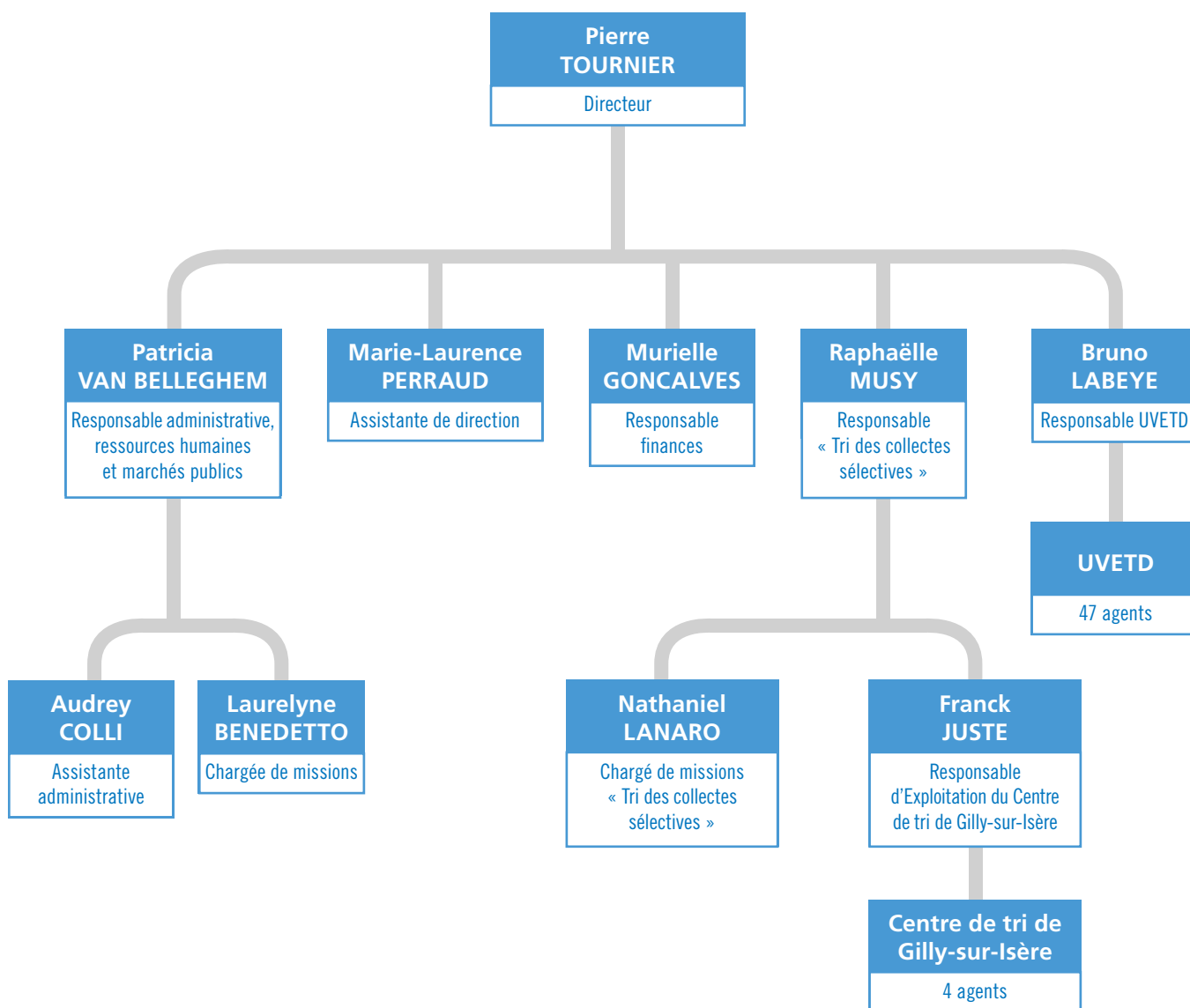
### Une équipe administrative de 8 agents :

- un directeur,
- une responsable administrative, ressources humaines et marchés publics,
- une assistante administrative et ressources humaines,
- une chargée de missions,
- une responsable finances,
- une assistante de direction,
- une responsable « Tri des collectes sélectives »,
- un chargé de missions « Tri des collectes sélectives ».

**Une équipe technique de 48 agents** pour la maintenance et l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets.

**Une équipe technique et administrative de 5 agents** pour l'exploitation du centre de tri de Gilly-sur-Isère.

Une convention signée avec Chambéry métropole permet à Savoie Déchets de bénéficier de l'expertise de ses services fonctionnels (Directions des finances, des marchés publics, de l'administration générale, des systèmes d'information) et opérationnels.





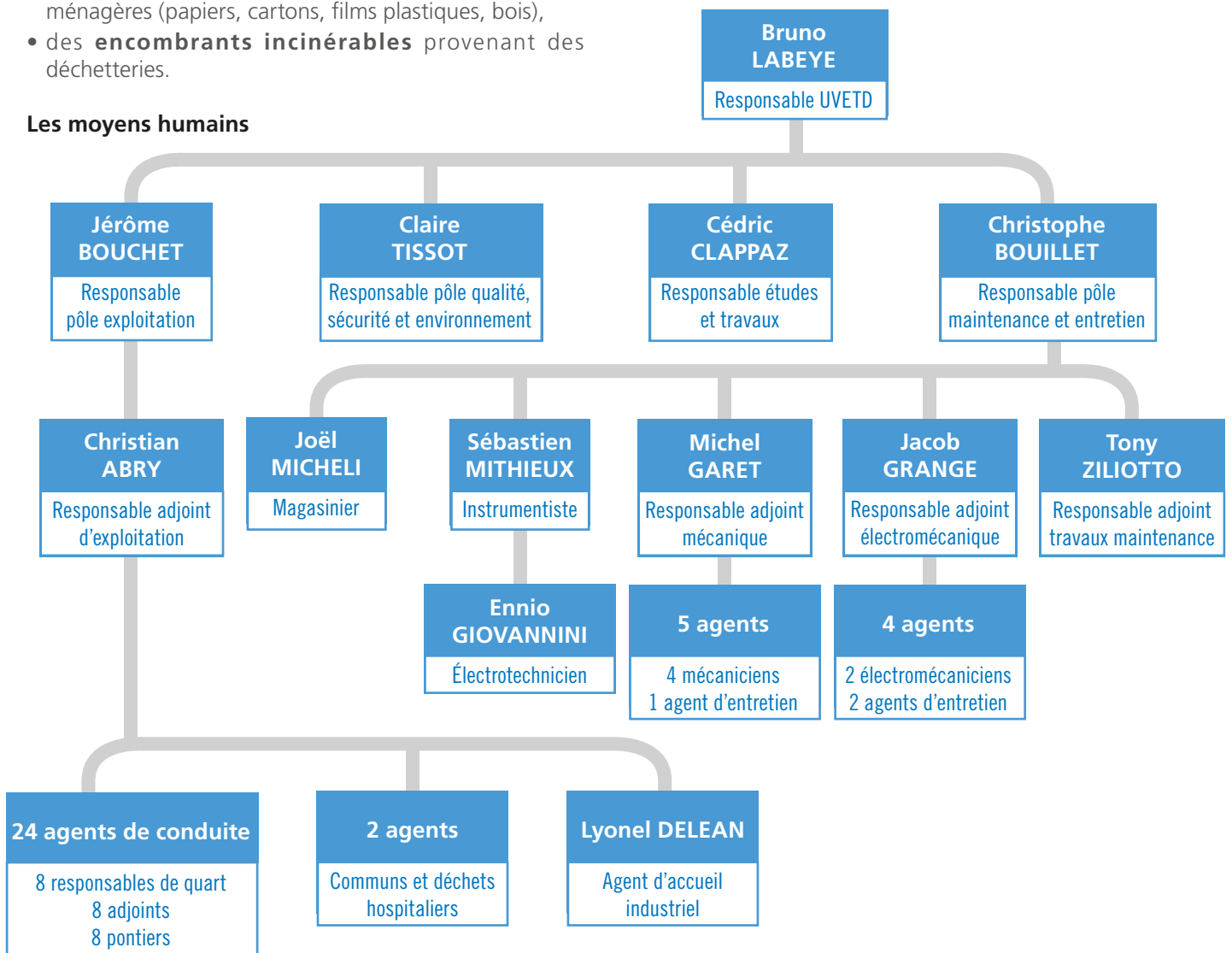
## L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS - UVETD

L'UVETD est un équipement industriel régi par l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2011 et l'arrêté complémentaire du 10 mai 2016.

L'usine peut traiter **40 000 t/an** de boues de stations d'épuration urbaines et **120 000 t/an** de déchets non recyclables dont :

- des **Ordures Ménagères** (OM),
- des **Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux** (DASRI),
- des **Déchets Industriels Banals** (DIB), provenant des entreprises et pouvant être assimilés aux ordures ménagères (papiers, cartons, films plastiques, bois),
- des **encombrants incinérables** provenant des déchetteries.

### Les moyens humains



### Les moyens techniques

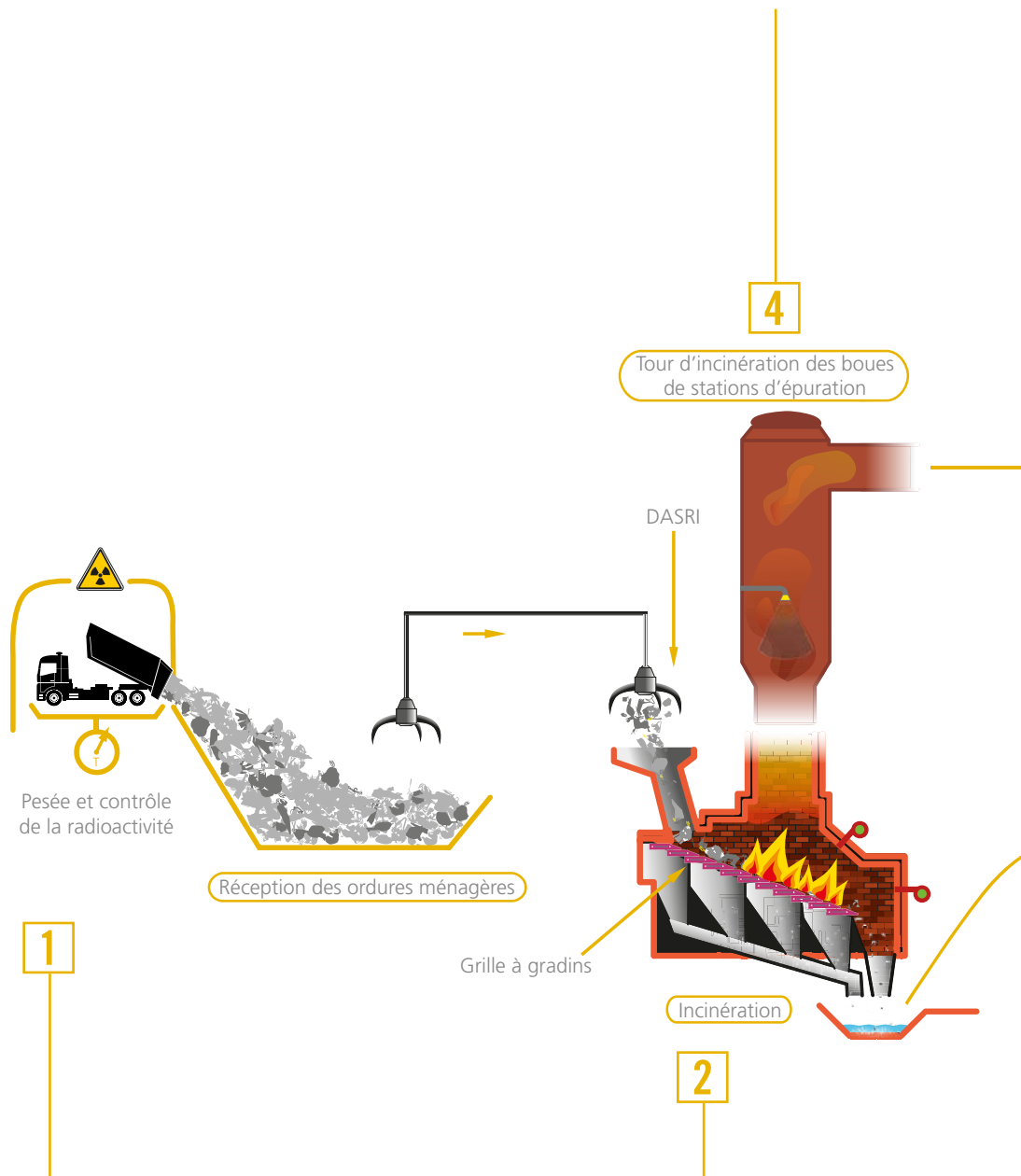
L'UVETD dispose de trois lignes d'incinération.

Chacune comprend :

- un four à gradins d'une capacité de 5 tonnes / heure,
- une tour de traitement des boues et de destruction des oxydes d'azote,
- une chaudière produisant de la vapeur,
- un traitement des fumées de type sec répondant aux normes de dépollution en vigueur,
- une unité de valorisation électrique de la vapeur à l'aide de turbo-alternateurs,
- une unité de valorisation thermique : production de chaleur transmise sur le réseau de chauffage urbain limitant l'utilisation de combustibles fossiles (gaz et fuel).

LES SIX ÉTAPES DE LA CHAÎNE DE TRAITEMENT

**Traitement des boues de stations d'épuration urbaines**  
 Les boues sont stockées dans des silos avant d'être pulvérisées à contre-courant des fumées dans les tours IBISOC au-dessus des fours.



**Livraison des déchets et chargement des fours**

Les déchets arrivant sur le site sont pesés à l'entrée et contrôlés (contrôle de radioactivité). Ils sont stockés dans une fosse avant d'être repris à l'aide d'un grappin pour alimenter les fours. Les DASRI suivent un parcours spécial. (voir page 11)

**Combustion**

Dans la trémie de chargement, un poussoir introduit les déchets dans le four. Ils tombent alors sur une grille à gradins dont les mouvements permettent leur avancée. Afin d'assurer une combustion la plus complète possible, les déchets ne sont introduits dans le four que lorsque la température est supérieure à 850°C, ce qui permet de détruire l'ensemble des dioxines générées. L'énergie produite des déchets permet généralement de maintenir le four au-dessus de 850 °C. Toutefois, en cas de chute de la température, des brûleurs se mettent automatiquement en service. La combustion est entretenue par apport d'air sous le plan de grilles. Cet air, qui peut être réchauffé, a trois fonctions :

- sécher les déchets dans la zone d'introduction,
- réaliser l'incinération dans la partie centrale de la grille,
- pré-refroidir les mâchefers créés en sortie.

De l'air est également introduit directement dans le foyer afin d'assurer un brassage des gaz pour obtenir leur combustion complète.

## Récupération d'énergie

En sortie des tours IBISOC, les gaz brûlants sont refroidis dans les chaudières. L'énergie ainsi récupérée en vapeur d'eau sous pression est valorisée sous deux formes :

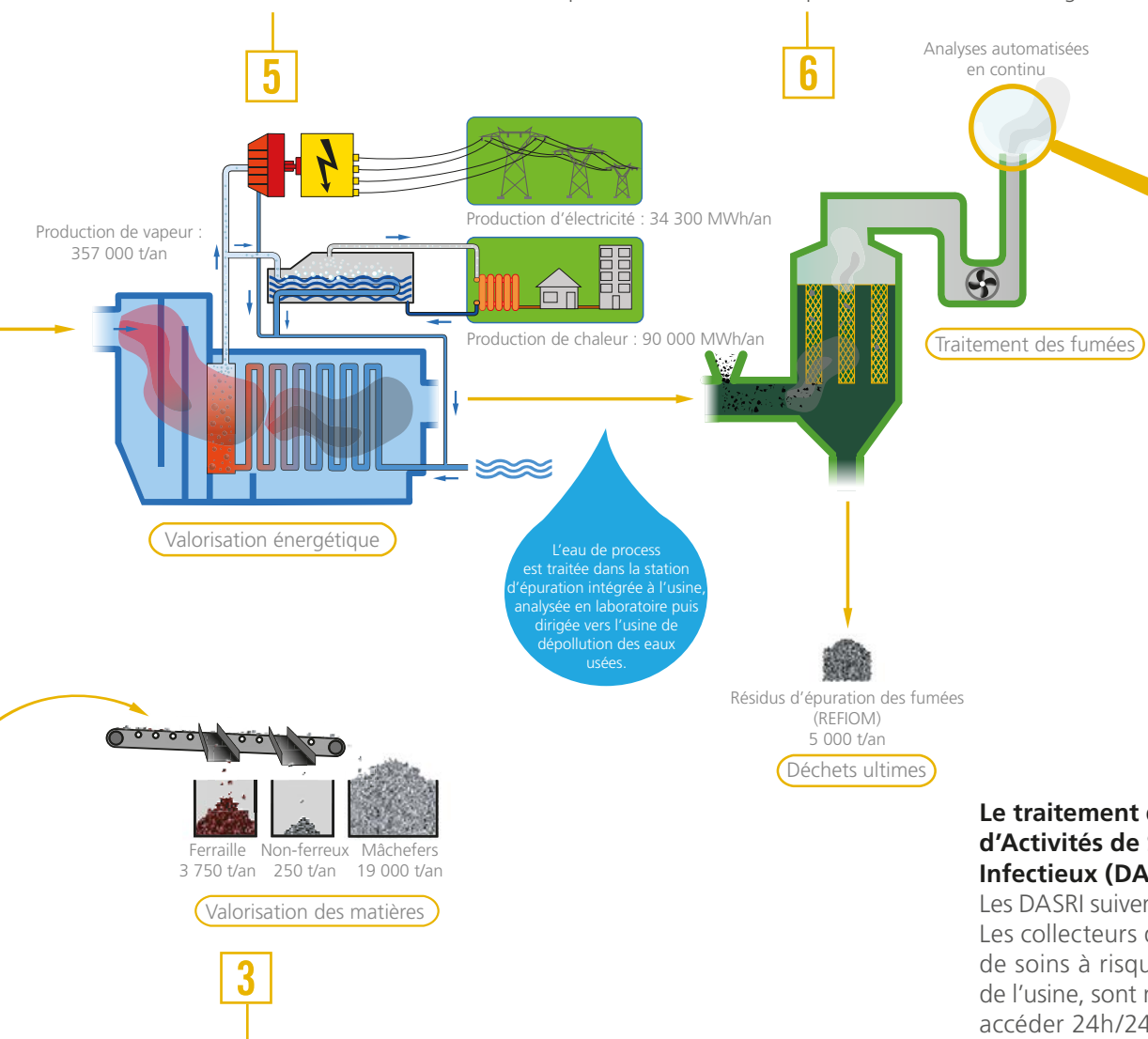
- en chaleur, au travers d'un réseau de chaleur,
- en électricité grâce à deux turbo-alternateurs, utilisée pour le fonctionnement propre de l'usine pour partie et revendue à EDF pour l'autre.

## Traitement des fumées

Les fumées subissent un traitement de type sec en amont d'un filtre à manches et répondent aux normes en vigueur :

- injection de bicarbonate de soude permettant de neutraliser et transformer en sels solides les composés acides (chlorhydrique, sulfurique et fluorhydrique),
- injection de charbon actif pour fixer les dioxines et les métaux lourds,
- injection d'urée (dont une partie récupérée dans les boues) afin de traiter les oxydes d'azote.

Les gaz épurés sont ensuite évacués par des cheminées équipées d'analyseurs en continu. Les résidus ainsi que les particules solides (REFIOM) restant dans les gaz sont récupérés par les filtres à manches pour être traités en Allemagne.



## Mâchefers

Les mâchefers issus des fours sont criblés et déferrailés. Les mâchefers sont ensuite stockés en zone de maturation où des analyses réglementaires sont effectuées pour contrôler leur composition chimique. Ils peuvent être valorisés en travaux publics. Les métaux ferreux et non-ferreux sont revendus pour être recyclés.

## Le traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Les DASRI suivent un parcours spécial. Les collecteurs de déchets d'activités de soins à risques infectieux, clients de l'usine, sont munis de badges pour accéder 24h/24 sur le site.

Une fois franchi le portique de détection de radioactivité, le camion accède à la zone de stockage des bacs où ils sont pris en charge par un opérateur. Chaque bac est installé sur la chaîne de manutention qui le pèse puis le déverse dans la trémie d'un des trois fours, sous réserve que la température y soit supérieure à 850°C.

Au retour du cycle, l'opérateur récupère le bac vide pour le laver et le désinfecter. Pour finir, le bac est stocké, prêt à repartir dans le circuit de collecte. Afin de pouvoir suivre aisément la gestion des bacs, chaque bac ou groupe de bacs d'un même producteur est muni d'un bordereau de suivi de déchets.

## L'INCINÉRATION EN CHIFFRES

## Les sous-produits générés

Les sous-produits de l'incinération des déchets sont en grande partie valorisés. **25 704 tonnes** ont ainsi été produites en 2016 :

- **17 878 tonnes de mâchefers** dont :
  - 17 400 tonnes de valorisables dont 15 917 tonnes de mâchefers valorisées en travaux publics (Aix-les-Bains, Saint-Julien-Mont-Denis, Drumettaz et Arenthon) et 1 483 tonnes stockées sur site à Chambéry,
  - 478 tonnes envoyées dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND),
- **3 089 tonnes de ferrailles** recyclées en fonderie,
- **184 tonnes d'aluminium** recyclées en fonderie,
- **4 553 tonnes de poussières (REFIOM)** valorisées dans d'anciennes mines de sel en Allemagne.

## L'énergie produite

L'incinération des déchets produit de la chaleur transformée en énergie.

En 2016, l'UVETD a produit :

- **24 608 MWh d'électricité** dont :
  - **15 327 MWh** vendus à EDF,
  - **9 281 MWh** autoconsommés pour son fonctionnement propre.  
L'ensemble correspondant aux besoins annuels en électricité de **près de 3 560 foyers**.
- **96 955 MWh de vapeur** dont :
  - **79 658 MWh** vendus au chauffage urbain,
  - **17 297 MWh** autoconsommés pour son fonctionnement propre.  
L'ensemble correspondant aux besoins annuels de **près de 9 640 foyers**.

## ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DÉCHETS ENTRANT À L'UVETD EN 2016 (EN TONNES, EXPORTATIONS INCLUSES)

	2016 (en t)	2015 (en t)	Évolution 2016/2015
Ordures ménagères	106 815	104 141	+ 18,35 %
Déchets industriels banals	1 992	1 941	+ 2,63 %
Déchets non valorisables de déchetteries	545	786	- 30,66 %
Déchets hospitaliers (DASRI)	2 793	3 122	- 10,54 %
Autres déchets	806	758	+ 6,33 %
<b>Total</b>	<b>112 951</b>	<b>110 748</b>	<b>+ 1,99 %</b>
<b>Total Exportations</b>	<b>16 434</b>	<b>0</b>	<b>+ 100 %</b>
Total Déchets traités	129 385	110 748	+ 16,83 %
Boues de stations d'épuration urbaines	22 241	14 756	+ 50,73 %

La hausse significative du tonnage de boues incinérées s'explique par l'arrivée d'un nouveau client à Savoie Déchets, le Syndicat Intercommunal d'Albertville (près de 3 400 tonnes) et par une augmentation des importations des principaux clients (Chambéry métropole, Grand Lac, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Maurienne).

## TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES PRODUITES PAR LES COLLECTIVITÉS (EN TONNES)

	2016	2015	Évolution 2016/2015
Chambéry métropole	31 260	31 390	- 0,41 %
CA Grand Lac	16 394	16 386	+ 0,05 %
SIRTOMM	15 169	15 354	- 1,20 %
CC du Lac d'Aiguebelette	650	682	- 4,69 %
CC de Yenne	580	638	- 9,09 %
CC Cœur de Chartreuse	4 081	4 153	- 1,73 %
CC du Cœur des Bauges	1 061	1 100	- 3,55 %
CC Cœur de Savoie	2 110	2 167	- 2,63 %
CC du Beaufortain	1 741	1 711	+ 1,75 %
CC de la Haute Combe de Savoie	756	744	+ 1,61 %
Co.RAL	10 888	10 976	- 0,80 %
CC de Chautagne	1 319	1 321	- 0,15 %
CC de Haute Tarentaise	11 947		
CC des Versants d'Aime	5 122		
CC Val Vanoise Tarentaise	7 748	32 998	+ 2,26 %
CC Cœur de Tarentaise	6 389		
CC des Vallées d'Aigueblanche	2 538		
<b>Total</b>	<b>119 753</b>	<b>119 620</b>	<b>+ 0,11 %</b>

## L'INCINÉRATION ET L'ENVIRONNEMENT

### De la gestion des déchets à l'économie circulaire et à la croissance verte

Savoie Déchets s'implique dans une démarche volontariste d'économie circulaire qui consiste à rendre plus efficace la consommation de ressources et à diminuer les impacts sur l'environnement. En transformant des déchets en de nouvelles ressources - chaleur et électricité - mises au service de la communauté, l'UVETD répond à ces objectifs et à l'augmentation de la part des énergies renouvelables pour une croissance verte.

C'est dans cet esprit que Savoie Déchets et la Société Chambérienne de Distribution de Chaleur (SCDC), qui gère le chauffage urbain, mènent une étude en vue d'optimiser le processus de valorisation énergétique de l'UVETD. L'énergie supplémentaire fournie à la SCDC permettrait d'alimenter 800 nouveaux foyers en chauffage et eau chaude, tout en réduisant les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la consommation d'énergies fossiles.



### Choisir d'être certifié

L'UVETD de Savoie Déchets est certifiée ISO 14 001 depuis 2010 et ISO 50 001 depuis 2015. Le processus de certification s'organise autour d'audits de renouvellement tous les 3 ans et d'audits de suivi chaque année. L'audit de renouvellement de l'ISO 14 001, qui s'est déroulé avec succès les 7, 8 et 9 novembre 2016, a permis de maintenir cette certification selon la nouvelle version 2015.

En 2016, la mise en œuvre d'actions a permis d'atteindre des objectifs concernant :

- la réduction de la consommation d'eau,
- l'élaboration et la diffusion d'un questionnaire de satisfaction pour les visites de groupes afin d'améliorer l'accueil des visiteurs,
- la valorisation des mâchefers en technique routière.

Savoie Déchets s'est engagé dans une démarche volontaire de certification ISO 50001 en 2015. L'audit de renouvellement, qui s'est déroulé avec succès les 7, 8 et 9 novembre 2016, a permis de maintenir la certification.

Cette certification repose sur quatre objectifs :

- la réduction des consommations et l'augmentation de la production d'énergie,
- la reconnaissance externe,
- la mise en œuvre de meilleures pratiques énergétiques et de l'amélioration en continu,
- l'obtention d'un dégrèvement de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) en cas d'évolution des critères de dégrèvement.



### Des résultats environnementaux toujours conformes

Toutes les lignes d'incinération répondent aux exigences de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant sur les rejets atmosphériques, les rejets aqueux et l'impact sur l'environnement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué chaque mois à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

### De nouvelles voies de valorisation à l'échelle de la CSA3D

Depuis 2012, un programme de Recherche & Développement portant sur la recherche de nouvelles voies de valorisation des mâchefers, résidus issus de l'incinération, a été lancé. Des pistes de valorisation des vitrifiats issus du Procédé de Gazéification Vitriification des Mâchefers (PIGVM) sont examinées. (voir page 21)

**En 2016, la valorisation énergétique de l'UVETD a permis d'économiser plus de 22 400 tonnes de CO<sub>2</sub> pour le chauffage urbain.**



## Rejets gazeux

Les trois lignes de combustion sont équipées d'analyseurs des paramètres suivants : acide chlorhydrique, dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NOx), Carbone Organique Total (COT), acide fluorhydrique (HF), poussières, oxygène (O<sub>2</sub>), eau (H<sub>2</sub>O), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), ammoniac (NH<sub>3</sub>), T°C, pression, débit.

En complément, chaque ligne est équipée d'un système de prélèvement en continu sur cartouches pour les dioxines et furanes. Ces cartouches sont envoyées mensuellement dans un laboratoire pour analyses.

En parallèle, un organisme indépendant effectue deux fois par an un contrôle de tous ces paramètres en sortie de cheminée.

Des contrôles inopinés peuvent être aussi réalisés à la demande de la Direction Régionale de l'Équipement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

## MESURES DES REJETS GAZEUX

	HCl	SO <sub>2</sub>	Nox	CO	HF	COT	Poussières	NH <sub>3</sub>	Dioxines	Débit	Fonctionnement des fours
Unité	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg	KNm <sup>3</sup> /h	J hh:mm
Ligne de four 1	8,34	21,98	101,90	3,35	0,14	0,08	1,13	1,57	4,56	33,970	334 j 18:22
Ligne de four 2	8,33	23,15	102,39	3,15	0,12	0,08	0,12	0,61	3,76	36,306	324 j 20:30
Ligne de four 3	8,39	10,37	119,48	4,19	0,21	0,13	0,74	0,43	26,08	31,827	271 j 00:16
<b>Moyenne 2016</b>	<b>8,35</b>	<b>18,5</b>	<b>107,92</b>	<b>3,56</b>	<b>0,16</b>	<b>0,097</b>	<b>0,66</b>	<b>0,87</b>	<b>11,47</b>	<b>34,03</b>	
Maximum réglementaire	10	50	200	50	1	10	10	10	67,89	-	-

## Surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement

Un programme de surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement a été mis en place. Suite à une modélisation des retombées atmosphériques, des sites de prélèvements ont été validés par la DREAL.

Des mesures sont réalisées par des organismes agréés indépendants dans les domaines suivants :

- la chaîne alimentaire : lait de vache et légumes,
- les lichens,
- les sols,
- les retombées atmosphériques de polluants (par jauges Owen),
- l'air ambiant.

Il prévoit la détermination de la concentration de polluants, d'une fréquence annuelle, concernant :

- les dioxines et furanes (PCDD / PCDF),
- les métaux lourds.



Appareils de contrôle

## Rejets aqueux

Tous les effluents liquides du site, y compris les eaux de pluie et de ruissellement, sont canalisés et retraités suivant leurs origines.

Pour les rejets aqueux de type industriel et les voiries, les eaux sont traitées dans la station d'épuration interne de l'usine, avant d'être renvoyées à l'Unité de dépollution des eaux usées de Chambéry métropole.

Les paramètres pH, température et

débit sont suivis en continu. Le carbone organique (COT), la demande chimique en oxygène (DCO) et les matières en suspension (MES) font l'objet d'une analyse quotidienne.

Une fois par mois, un organisme indépendant effectue un contrôle de ces paramètres ainsi que celui de l'azote organique et ammoniacal (NTK), métaux lourds (mercure, cadmium,

thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX).

Deux fois par an, un organisme indépendant effectue un contrôle sur les dioxines et furanes.

## MESURES DES REJETS AQUEUX

	pH	T°	Débit	MEST	DCO	DBO5	Azote Kjeldahl	Fluorures	Cyanures libres	AOX	Cadmium
Unité	-	° C	m <sup>3</sup> /j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l
<b>Moyenne 2016</b>	<b>7,48</b>	<b>29,5</b>	<b>50,59</b>	<b>53,17</b>	<b>235</b>	<b>71</b>	<b>10,09</b>	<b>0,62</b>	<b>&lt;10</b>	<b>0,36</b>	<b>&lt;0,010</b>
Maximum réglementaire	5,5<pH<8,5	<30	400	1 000	1 500	800	200	15	100	1	0,05

	Thallium	Arsenic	Plomb	Chrome	Chrome VI	Cuivre	Nickel	Zinc	Mercure	HTC	Dioxines (PCDD) Furanes (PCDF)
Unité	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l
<b>Moyenne 2016</b>	<b>10</b>	<b>0,010</b>	<b>0,020</b>	<b>0,158</b>	<b>10</b>	<b>0,020</b>	<b>0,010</b>	<b>0,040</b>	<b>0,5</b>	<b>0,57</b>	<b>6,66 x 10<sup>-12</sup></b>
Maximum réglementaire	50,00	0,10	0,20	0,50	100,00	0,50	0,50	1,50	30,00	5,00	0,3 x 10 <sup>-6</sup>

Les eaux de voirie non souillées sont rejetées dans le milieu naturel via un décanteur-déshuileur.

Les eaux de toiture sont rejetées directement dans le milieu naturel.

Pour les rejets aqueux en milieu naturel, une fois par an, un organisme extérieur

effectue un contrôle des paramètres débit, température, pH, matières en suspension (MES), carbone organique (COT), demande chimique en oxygène (DCO), métaux lourds (mercure, cadmium, thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres,

hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX), dioxines et furanes.

## Contrôles des émissions sonores

Des mesures sont effectuées tous les trois ans à proximité de l'usine pour contrôler les niveaux sonores conformément à l'arrêté préfectoral. Le prochain contrôle est prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2017.

## Contrôles des appareillages de mesures

Les appareils de mesures sont inspectés tous les ans pour garantir la fiabilité des contrôles.

**Depuis 2006, date de la modernisation de l'usine, les résultats ont toujours été conformes à la réglementation et aucun impact sur l'environnement n'a jamais été constaté.**

# LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

## TONNAGES COLLECTÉS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, Savoie Déchets a la responsabilité du tri des collectes sélectives des collectivités adhérentes. Il est effectué dans les deux centres de tri : Valespace à Chambéry et le centre de tri de Gilly-sur-Isère.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, le centre de tri de Gilly-sur-Isère est géré en régie directe par Savoie Déchets.

Il est régi par les arrêtés préfectoraux du 6 janvier 1999, 30 juillet 2013 et 29 août 2014.

### Les flux traités

- **Journaux/revues** : journaux, magazines, publicités, papiers divers. Ce flux comprend également les emballages en carton et cartonnettes pour le centre de tri de Gilly-sur-Isère.
- **Emballages** : bouteilles en plastique PET et PEHD, emballages métalliques en acier et en aluminium, briques pour liquides alimentaires, emballages en carton et cartonnettes. Ce flux ne comprend ni les emballages en carton, ni les cartonnettes pour le centre de tri de Gilly-sur-Isère.
- **Multi-matériaux** : flux des emballages et des papiers collectés en un seul flux. Il est composé de journaux/magazines, publicités, papiers divers, emballages en carton, cartonnettes, bouteilles en plastique PET et PEHD, emballages métalliques en acier et en aluminium, briques pour liquides alimentaires.

### DÉTAIL ET RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DES MATÉRIAUX TRIÉS EN 2016

La production correspond aux tonnages triés et conditionnés dans les centres de tri, avant l'envoi des matériaux vers les filières de recyclage.

Matériaux triés	Tonnages triés (t)	Ratio (kg/hab)	Répartition (%)	Tonnages vendus (t)
Acier	669	1,28	3,23	713
Aluminium	77	0,15	0,37	69
Papiers (inclus le papier des déchetteries de Chambéry métropole)	10 612	20,38	51,26	10 448
Briques alimentaires	313	0,60	1,51	318
Cartonnettes	4 451	8,55	21,50	4 197
Bouteilles et flacons en plastique	1 585	3,04	7,66	1 660
Refus et divers	2 994	5,75	14,46	3 044
<b>Total</b>	<b>20 701</b>	<b>39,76</b>	<b>100 %</b>	<b>20 449</b>

### TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX ET COLLECTIVITÉ EN 2016

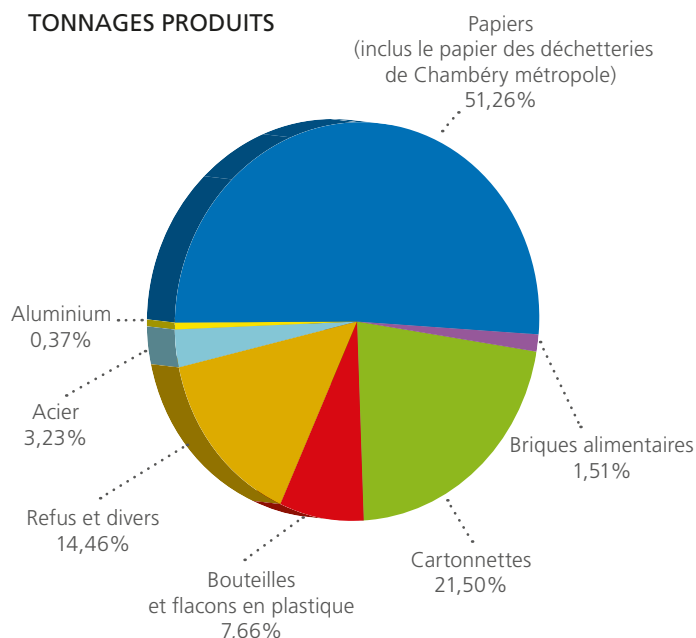
	Collectivités adhérentes	Population (DGF 2016)	Emballages		Journaux Revues	
			t	%	t	%
Valespace	CC du Lac d'Aiguebelette	6 430	158	49,69	160	50,31
	CC Cœur de Chartreuse	18 983	176	35,99	313	64,01
	CA Grand Lac	64 600	400	13,57	417	14,15
	Chambéry métropole	132 209			556	7,34
	CC du Cœur des Bauges	6 710				
	CC de Yenne	7 527	184	48,68	194	51,32
	CC de Chautagne	6 135	90	46,63	103	53,37
	CC de Haute Tarentaise	40 066				
	CC des Versants d'Aime	24 303				
	CC Cœur de Tarentaise	23 075				
	CC Val Vanoise Tarentaise	26 909				
	CC des Vallées d'Aigueblanche	11 199				
	<b>Total Valespace</b>	<b>368 146</b>	<b>1 008</b>	<b>6,59</b>	<b>1 743</b>	<b>11,39</b>
Gilly-sur-Isère	CC du Beaufortain	10 321				
	CC Cœur de Savoie	12 480	138	30,26	318	69,74
	CC de la Région d'Albertville	46 561				
	CC de la Haute Combe de Savoie	9 733	123	25,47	272	56,31
	SIRTOM de Maurienne	73 397				
<b>Total centre de tri de Gilly-sur-Isère</b>	<b>152 492</b>	<b>261</b>	<b>4,57</b>	<b>590</b>	<b>10,34</b>	
<b>Total Savoie Déchets</b>	<b>520 638</b>	<b>1 269</b>	<b>6,04</b>	<b>2 333</b>	<b>11,11</b>	

## DÉTAIL ET RÉPARTITION DES PRODUITS TRIÉS ET VENDUS

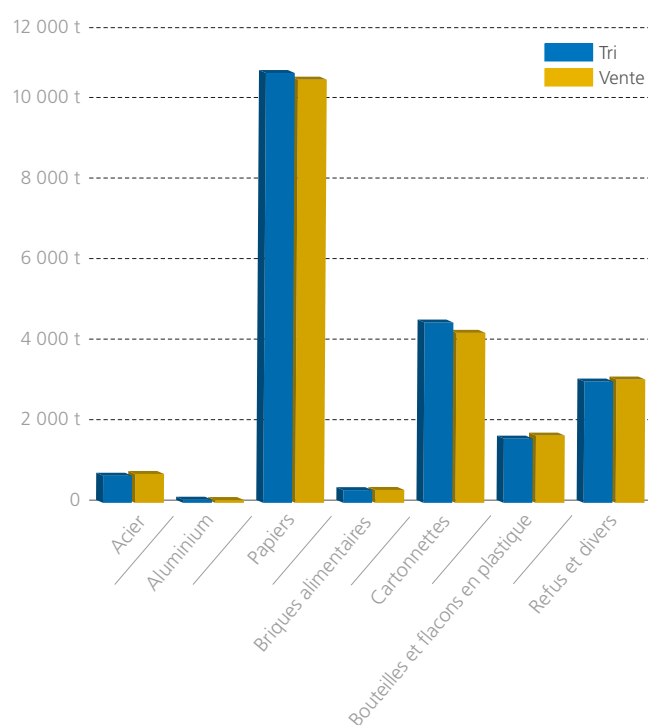
Les tonnages vendus correspondent aux quantités expédiées vers les filières de recyclage.

La différence entre les tonnages produits et les tonnages vendus constitue les stocks au 31 décembre 2016.

### TONNAGES PRODUITS



### TONNAGES TRIÉS ET VENDUS



Multi-matériaux		Total 2016	Rappel total 2015	Évolution 2016/2015	Tonnage CS 2016	Tonnage CS 2015
t	%	t	t	%	Ratio kg/hab	Ratio kg/hab
		<b>318</b>	359	- 11,42	<b>49,46</b>	56,08
		<b>489</b>	463	+ 5,62	<b>25,76</b>	24,42
2 130	72,28	<b>2 947</b>	2 863	+ 2,93	<b>45,62</b>	45,22
7 023	92,66	<b>7579</b>	7 107	+ 6,64	<b>57,33</b>	54,18
167	100	<b>167</b>	161	+ 3,73	<b>24,89</b>	24,19
		<b>378</b>	369	+ 2,44	<b>50,22</b>	49,33
		<b>193</b>	183	+ 5,46	<b>31,46</b>	30,03
959	100	<b>959</b>	1 921	- 12,05	<b>23,94</b>	29,84
731	100	<b>731</b>			<b>30,08</b>	
635	100	<b>635</b>	294	+ 115,99	<b>27,52</b>	12,82
571	100	<b>571</b>	587	- 2,73	<b>21,22</b>	21,06
334	100	<b>334</b>	338	- 1,18	<b>29,82</b>	29,85
<b>12 550</b>	<b>82,02</b>	<b>15 301</b>	<b>14 645</b>	<b>+ 4,48</b>	<b>41,56</b>	<b>40,05</b>
321	100	<b>321</b>	330	- 2,73	<b>31,97</b>	32,42
		<b>456</b>	437	+ 4,35	<b>35,02</b>	35,42
2 219	100	<b>2 219</b>	2 140	+ 3,69	<b>45,96</b>	46,01
88	18,22	<b>483</b>	475	+ 1,68	<b>48,80</b>	49,45
2 227	100	<b>2 227</b>	2 193	+ 1,55	<b>29,88</b>	29,77
<b>4 855</b>	<b>85,09</b>	<b>5 706</b>	<b>5 575</b>	<b>+ 2,35</b>	<b>37,42</b>	<b>36,60</b>
<b>17 405</b>	<b>82,85</b>	<b>21 007</b>	<b>20 220</b>	<b>+ 3,89</b>	<b>40,35</b>	<b>39,03</b>

## DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'UVETD

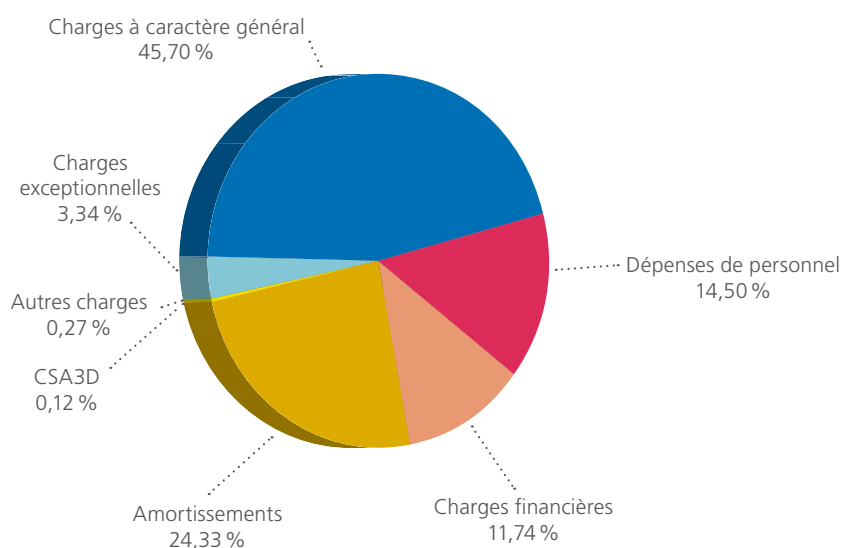
### Dépenses de fonctionnement

La maîtrise des coûts de fonctionnement des installations, tout comme la préoccupation de l'impact sur l'environnement et le respect de la réglementation, est l'une des priorités des élus et des agents de Savoie Déchets. L'objectif est de parvenir à un coût de traitement des déchets le plus bas possible tout en respectant scrupuleusement les impératifs de protection de l'environnement. Dans ce sens, les décisions prises et les investissements effectués en faveur de la valorisation des déchets contribuent à limiter les coûts.

Parallèlement, les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un service public satisfaisant, font partie des objectifs fixés par les élus.

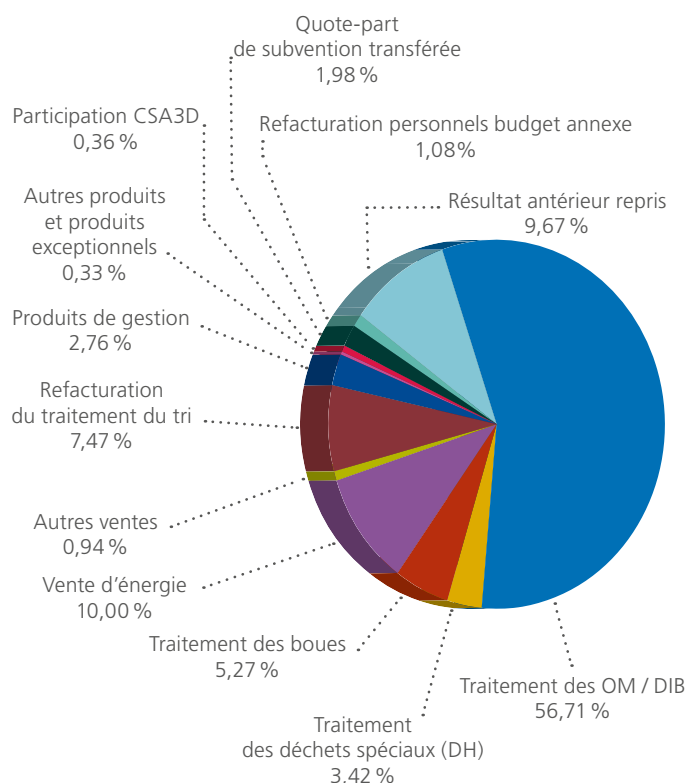
Les résultats de 2016, dans une conjoncture difficile, confirment la pertinence, l'efficacité et la légitimité de notre structure publique ; de plus, ils permettent de maintenir un niveau de prix de prestations équivalent depuis 6 ans et d'étudier des perspectives de développement du service public sur notre territoire.

	Montants
Charges à caractère général	9 045 739,25 €
Dépenses de personnel	2 870 470,30 €
Charges financières	2 324 288,69 €
Amortissements	4 816 030,93 €
CSA3D	24 400,95 €
Autres charges	53 226,51 €
Charges exceptionnelles	661 046,40 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>19 795 203,03 €</b>



### Recettes de fonctionnement

	Montants
Traitement des OM / DIB	13 187 796,14 €
Traitement des déchets spéciaux (DH)	794 330,83 €
Traitement des boues	1 226 425,93 €
Vente d'énergie	2 326 620,82 €
Autres ventes	219 745,15 €
Refacturation du traitement du tri	1 737 131,07 €
Produits de gestion	642 270,02 €
<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>20 134 319,96 €</b>
Autres produits et produits exceptionnels	75 674,66 €
Participation CSA3D	84 457,14 €
Quote-part de subvention transférée	460 199,21 €
Refacturation personnels budget annexe	251 172,90 €
Résultat antérieur repris	2 250 000,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>23 255 823,87 €</b>

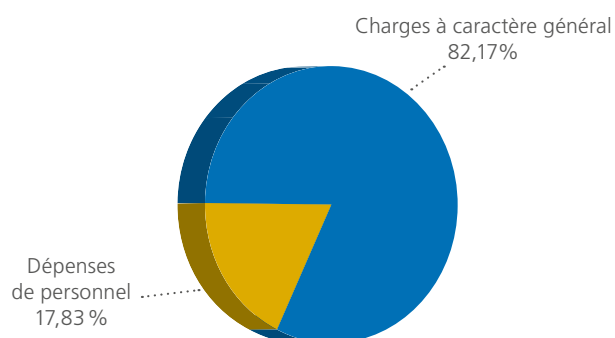




## DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE TRI DE GILLY-SUR-ISÈRE

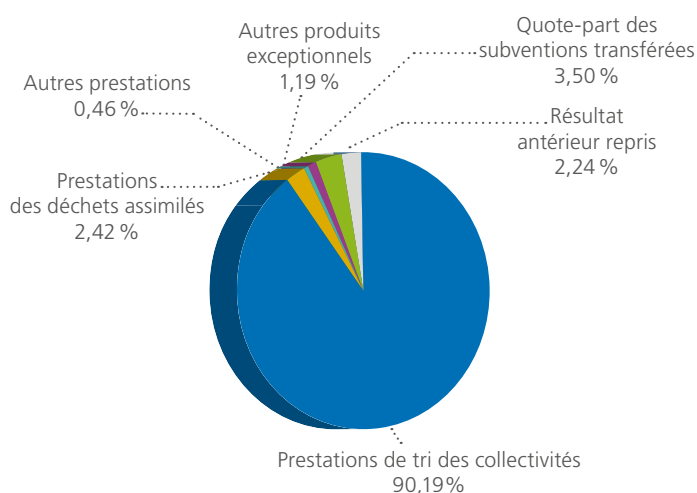
### Dépenses du centre de tri de Gilly-sur-Isère

	Montants
Charges à caractère général	939 265,40 €
Dépenses de personnel	203 845,59 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 143 110,99 €</b>



### Recettes du centre de tri de Gilly-sur-Isère

	Montants
Prestations de tri des collectivités	1 088 245,30 €
Prestations des déchets assimilés	29 207,34 €
Autres prestations	5 549,64 €
Autres produits et produits exceptionnels	14 307,02 €
Quote-part des subventions transférées	42 284,00 €
Résultat antérieur repris	26 982,57 €
<b>Total des recettes</b>	<b>1 206 575,87 €</b>



## TARIFICATION DES PRESTATIONS EN 2016

Traitement à l'UVETD	Tarifs 2016 HT (TGAP incluse)
Déchets hospitaliers	250,36 €/t à 360,36 €/t
OM collectivités adhérentes	110,27 €/t
OM autres communes	110,27 €/t
DIB	110,27 €/t
Boues (la tonne brute)	59,13 à 64,13 €/t
<b>Tri des collectes sélectives</b>	<b>Coût de traitement à la tonne HT</b>
Flux multi-matériaux	154,00 €/t
Flux emballages (emballages légers)	231,00 €/t
Flux papier	41,00 €/t
Flux cartons	41,00 €/t
<b>Dépenses liées au traitement des sous-produits de l'incinération</b>	<b>Coût de traitement à la tonne HT (hors TGAP)</b>
REFIOM exportés en mines de sel	145,00 €/t
REFIOM exportés en ISDD*	194,64 €/t
Mâchefers exportés en ISDND*	54,90 €/t
Mâchefers utilisés en travaux publics**	7,62 €/t

Les tarifs de traitement de l'UVETD sont inchangés depuis 2010.

\* Voir glossaire en page 23

\*\* Prix de base, chantier dans le périmètre de Chambéry métropole



La combustion des déchets produit de l'énergie thermique utilisée par le réseau de chauffage urbain.

## LES ACTIONS ET LES OUTILS

### Visibilité des installations et accès à l'information

Le site internet de Savoie Déchets, [www.savoie-dechets.fr](http://www.savoie-dechets.fr), a permis au Syndicat mixte de présenter plus largement ses activités et son organisation. Il a été dénombré près de 7 850 visites soit un nombre de visites quasi-équivalent à 2015 (7 900).

### Visite des installations

Savoie Déchets organise des visites guidées de l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets ainsi que des centres de tri.

Les visites se font sous différentes formes :

- soit par une présentation complète du process avec un diaporama adapté en fonction du public concerné, suivi d'une visite de la galerie pédagogique et du poste de commande,
- soit par une visite plus courte adaptée à la demande.

**En 2016, une augmentation importante de près de 50% du nombre de visiteurs de l'UVETD a été relevé. Ainsi 1 500 personnes ont visité l'UVETD contre 1 000 en 2015.**

Les visites organisées pour les représentants d'institutions publiques (mairie, adhérents, Conseil départemental de la Savoie...) ont été plus nombreuses. Par ailleurs, les actions de sensibilisation sur la gestion des déchets menées par certains adhérents de Savoie Déchets envers le jeune public ont été plus marquées.

L'UVETD accueille tout public :

- élèves des établissements scolaires de l'école primaire à l'université, des collectivités membres de Savoie Déchets et autres collectivités, par exemple en 2016, un groupe d'étudiants du Brésil,
- élus et personnels des collectivités membres ou non de Savoie Déchets, par exemple en 2016, des élus et des membres des collectivités de Medellin (Colombie), de Kalisz (Pologne), du Maroc et du Conseil départemental de la Savoie,
- groupes, associations... comme en 2016, une délégation d'un des Lion's Club de Savoie.

Depuis sa création en 2010, Savoie Déchets participe aux Journées Européennes du Patrimoine en organisant une journée « portes ouvertes » et gère en direct l'organisation des visites, sur inscription. Près de 80 personnes ont participé à cet évènement en 2016.

Les visites des centres de tri sont animées par les techniciens de Savoie Déchets, les Amitris ou animateurs des collectivités membres, ou encore les prestataires des centres de tri.

*Pour tout renseignement concernant la visite des sites, contacter : Nathaniel LANARO, en cas d'absence, Marie-Laurence PERRAUD. Tél. 04.79.68.35.00 / [contact@savoie-dechets.fr](mailto:contact@savoie-dechets.fr)*



# LA COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉCHETS (CSA3D)

Les élus de la CSA3D ont fixé un programme de travail pour la coopération sur la durée du mandat (jusqu'en 2020). Les thèmes de travail choisis sont les suivants :

- valorisation des mâchefers (court et long termes),
- mutualisation des consultations dans le cadre de la vente des matériaux issus de la collecte sélective,
- collecte et traitement des bio-déchets/déchets verts,
- extension des consignes de tri des déchets plastiques,
- collecte et traitement des déchets textiles,
- valorisation des Combustibles Solides de Récupération,
- modalités d'exercice des compétences (intégration d'une vision globale dans des solutions locales).



## LES ACTIONS 2016 ET LES PERSPECTIVES 2017

### Valorisation des mâchefers

Les mâchefers (résidus issus de l'incinération) sont principalement valorisés comme substitut de matériaux naturels sur les chantiers de travaux publics et de construction de routes, dans le respect de la réglementation. Compte tenu du ralentissement économique et de la difficulté de trouver d'autres débouchés, un programme de Recherche & Développement portant sur la recherche de nouvelles voies de valorisation des mâchefers a été lancé en 2012. Il a permis d'identifier, dès 2013, une solution complémentaire pertinente d'un point de vue économique et environnemental : le Procédé Intégré de Gazéification Vitriification des Mâchefers (PIGVM).

Avant de lancer la mise en œuvre du prototype et d'engager les coûts correspondants, il convient de sécuriser les débouchés pour les vitrifiats (produit issu du PIGVM). Des pistes de valorisation sont examinées : stockage thermique, abrasifs, matières premières dans le ciment, dans les céramiques... mais des études complémentaires restent à réaliser pour valider leur pérennité.

### Vente des matériaux

Par ailleurs, la CSA3D a initié un projet de vente de matériaux issus de la collecte sélective à l'échelle de son territoire. Cette consultation sera menée au cours de l'année 2017 et permettra à toutes les collectivités participantes de bénéficier des meilleures conditions de reprise.

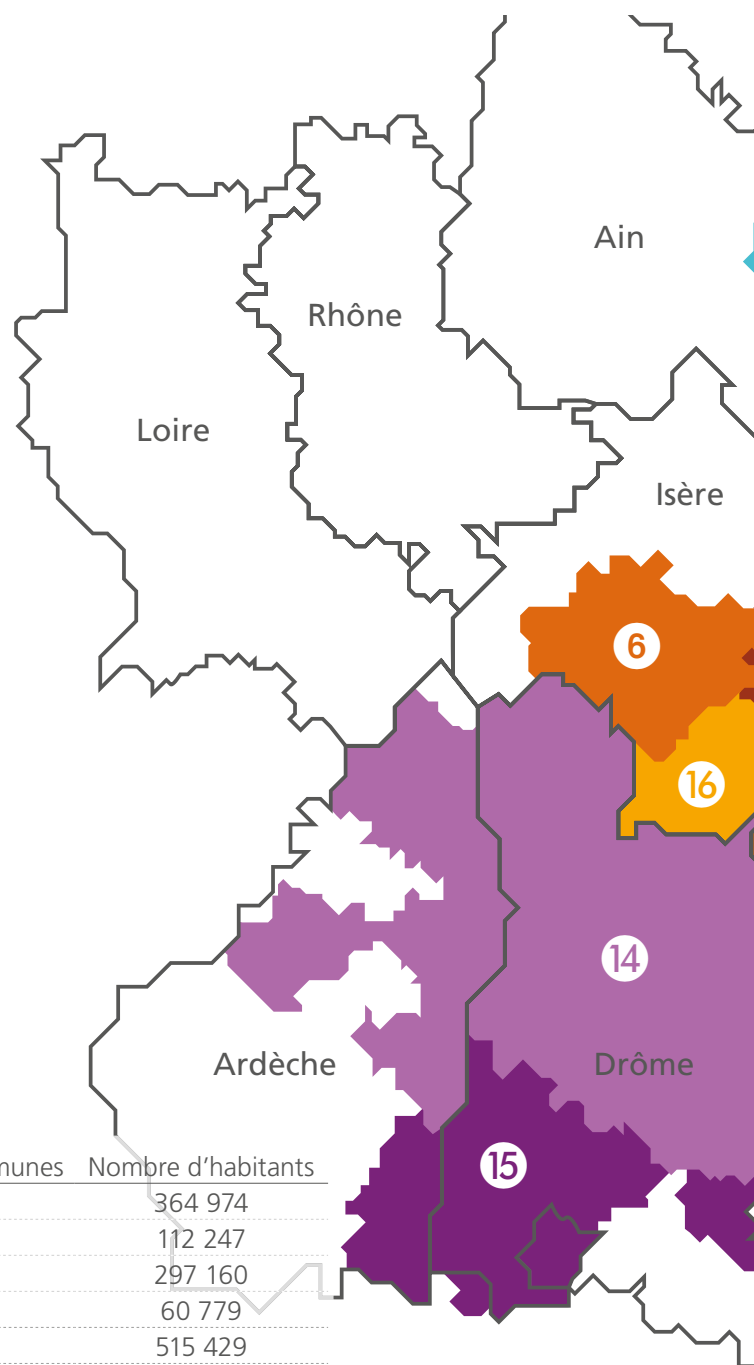
Une réflexion sur l'organisation du tri sur le territoire est également en cours.

**La CSA3D porte une vision prospective de la gestion des déchets, à l'échelle du Sillon alpin.**



## TERRITOIRE DE LA CSA3D EN 2016

En 2016, la Communauté de Communes du Trièves a adhéré à la CSA3D portant ainsi à 17 le nombre de collectivités adhérentes. Au total, ce sont dorénavant plus de 2,9 millions d'habitants et 1 440 communes qui sont concernés par cette structure.

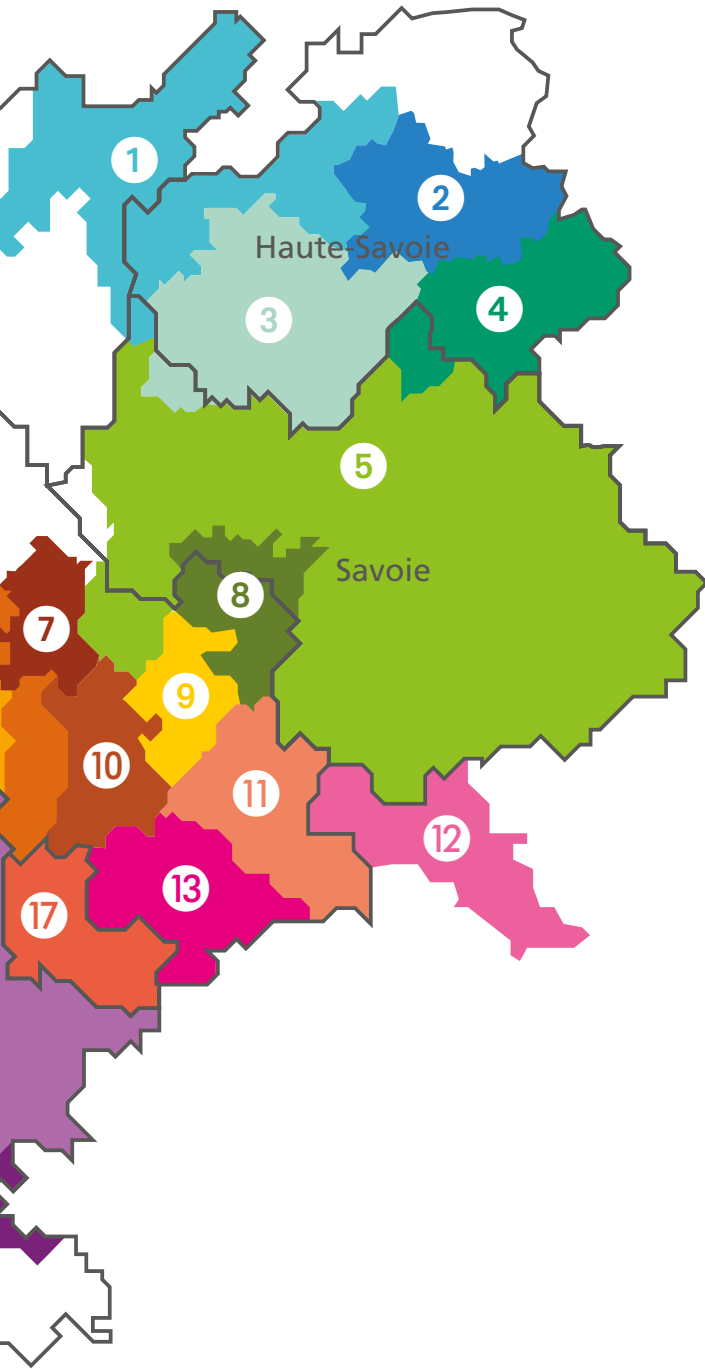


	Nombre de communes	Nombre d'habitants
1 SIDEFAGE	150	364 974
2 SIVOM Région de Cluses	35	112 247
3 SILA	114	297 160
4 SITOM des Vallées du Mont-Blanc	20	60 779
5 Savoie Déchets	256	515 429
6 SICTOM des Pays de la Bièvre	94	113 194
7 CA du Pays Voironnais	34	95 311
8 SIBRECSA	47	56 943
9 CC Pays du Grésivaudan*	31	68 552
10 CA Grenoble Alpes Métropole	49	437 236
11 CC de l'Oisans	20	11 078
12 CC du Briançonnais	13	21 039
13 CC de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais	44	22 952
14 SYTRAD	353	538 429
15 SYPP	109	174 934
16 SICTOM Sud Grésivaudan	48	44 900
17 CC du Trièves	28	12 617
<b>Total</b>	<b>1 445</b>	<b>2 929 774</b>

\* Hors Sibrecsa



## GLOSSAIRE



**AOX** Halogènes organiques absorbables

**CO** Monoxyde de carbone

**COT** Carbone Organique Total

**CSA3D** Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets

**CSR** Combustible Solide de Récupération

**DASRI** Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

**DBO5** Demande Biologique en Oxygène

**DCO** Demande Chimique en Oxygène

**DH** Déchets Hospitaliers

**DIB** Déchet Industriel Banal

**Dioxine** Composé chimique résultant d'une combustion

**EPCI** Établissement Public de Coopération Intercommunale

**Furane** Composé chimique que l'on retrouve dans le processus de l'incinération des déchets.

**HCl** Acide Chlorhydrique

**HCT** Analyseur d'Hydrocarbures Totaux

**HF** Acide Fluorhydrique

**ISDD** Installations de Stockage de Déchets Dangereux

**ISDND** Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux

**MEST** Matières En Suspension Totale

**NH<sub>3</sub>** Ammoniac

**Norme ISO 14 001** Elle prescrit les exigences relatives à la mise en place d'un Système de Management de l'Environnement (SME) ayant pour but de s'assurer que l'organisme a pris les dispositions d'organisation et de gestion nécessaires au respect de l'environnement et à la recherche d'une amélioration permanente des performances environnementales.

L'organisme traduit son engagement à travers sa politique environnementale et des objectifs d'amélioration de ses performances environnementales.

**Norme ISO 50 001** Elle prescrit les exigences relatives à la mise en place d'un Système de Management de l'Énergie ayant pour but d'augmenter la performance énergétique en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'organisme traduit son engagement à travers sa politique énergétique et des objectifs d'amélioration de ses performances énergétiques

**NOx** Oxydes d'azote

**OM** Ordures Ménagères

**PIGVM** Procédé Intégré de Gazéification et de Vitrification des Mâchefers

**Population DGF** (Dotation Globale de Fonctionnement) Elle est égale à la population totale, à laquelle on intègre le nombre de résidences secondaires et le nombre de places de caravanes.

**REFIOM** Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères. Il s'agit des poussières issues de la neutralisation des gaz des incinérateurs.

**SO<sub>2</sub>** Dioxyde de soufre

**T** Température

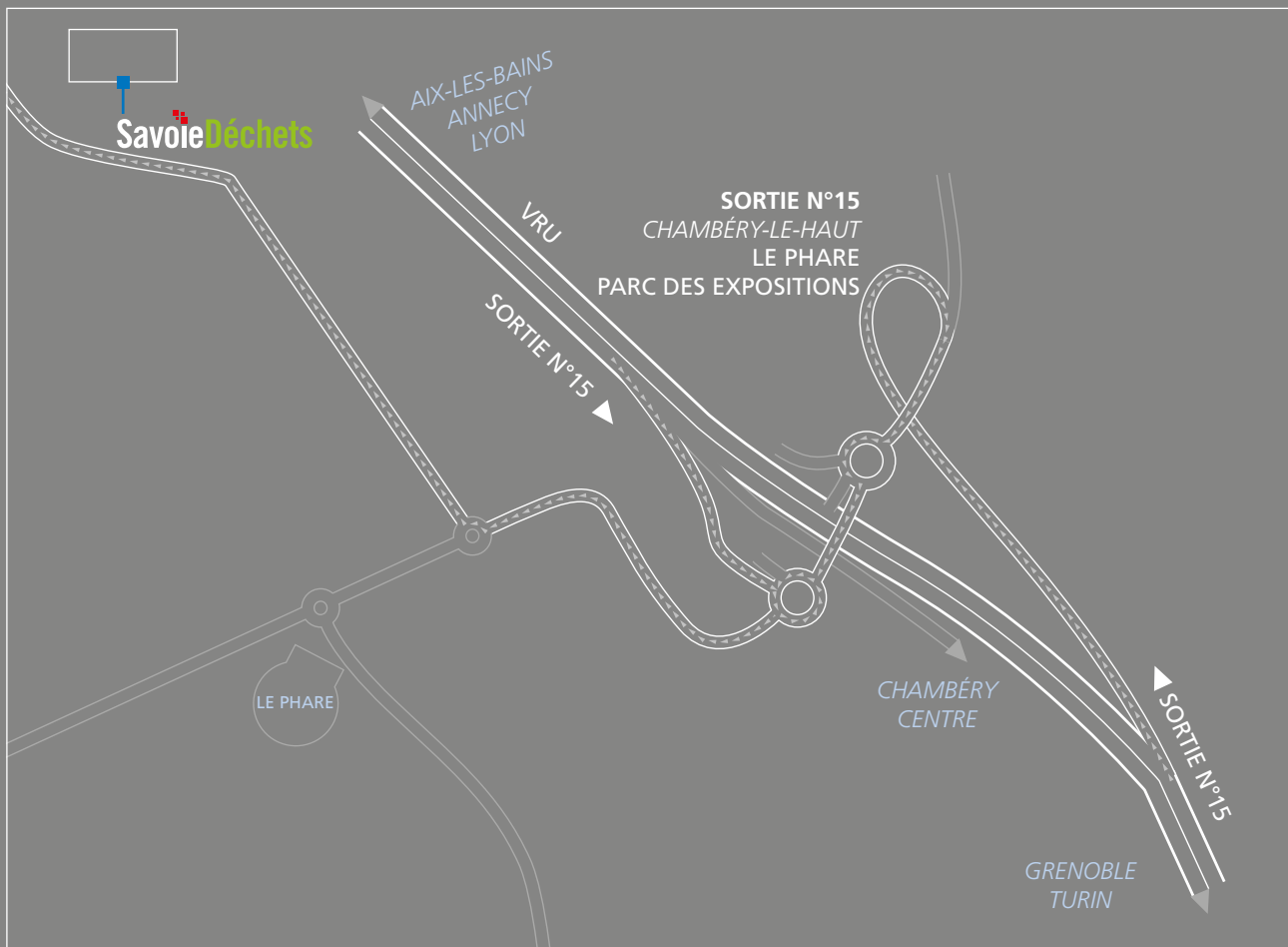
**TGAP** Taxe Générale sur les Activités Polluantes

**UDEP** Unité de DEPollution des eaux usées

**UVETD** Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets



Communauté d'Agglomération Chambéry métropole  
 Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget - Grand Lac  
 Communauté de Communes du Beaufortain  
 Communauté de Communes du Cœur des Bauges  
 Communauté de Communes Cœur de Chartreuse  
 Communauté de Communes Cœur de Savoie (territoires de l'ex-CC Combe de Savoie et de l'ex-CC du Gelon et du Coisin)  
 Communauté de Communes de Chautagne  
 Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)  
 Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)  
 Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL)  
 Communauté de Communes de Yenne  
 Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)  
 Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA)  
 Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (CCCT)  
 Communauté de Communes Val Vanoise Tarentaise (CCVVT)  
 Communauté de Communes de Haute Tarentaise (ex-MIHT)  
 Communauté de Communes des Versants d'Aime (CoVA)



336, rue de Chantabord - CS 22425 - 73024 Chambéry cedex  
 Tél. 04 79 68 35 00 - Fax 04 79 68 35 01 - [contact@savoie-dechets.fr](mailto:contact@savoie-dechets.fr)

[www.savoie-dechets.fr](http://www.savoie-dechets.fr)